

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 16 janvier 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de décembre 2022
- 3.2 Autorisation de paiement des fournisseurs en ligne pour l'année 2023
- 3.3 Dépôt du rapport d'évaluation professionnelle des bâtiments municipaux
- 3.4 Mandat au ministère des Finances pour les emprunts permanents
- 3.5 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2022
- 3.6 Demande d'aide financière à la SSJB pour les Jeudis en chansons

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 097-2023 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2023
- 4.2 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 098-2023 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
- 4.3 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 099-2023 relatif aux chenils
- 4.4 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 100-2023 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses liées aux travaux effectués en urgence pour le prolongement du réseau d'eau potable sur la rue Fortin
- 4.5 Demande de modification au règlement de zonage - 400, avenue Pie-X

- 4.6 Avis de motion - Règlement 101-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.7 Adoption du premier projet de règlement 101-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 5. **TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 5.1 Projet aqueduc rue Fortin - Décompte final et réception définitive
 - 5.2 Signalisation - Intersection rue Laurier et boulevard Jutras
 - 5.3 Confirmation d'embauche permanente du journalier à la voirie
- 6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de décembre 2022
- 7. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1 Demande d'adhésion - Tourisme Centre-du-Québec
 - 7.2 Entente Loisirs et culture avec la Ville de Victoriaville - Durée et majoration
 - 7.3 Salaires des surveillants de la patinoire pour la saison 2022-2023
- 8. **AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-01-1282

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1283

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 décembre 2022. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2023-01-1284

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de décembre 2022 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 19 pages et totalisant un montant de **255 560,35 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2022 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **255 560,35 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 décembre 2022 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1285

AUTORISATION DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS EN LIGNE POUR L'ANNÉE 2023

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des fournisseurs à payer en ligne, telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à ajouter de nouveaux fournisseurs en cours d'année 2023, le cas échéant.

QUE le conseil réitère que la conseillère Dominique Blanchette est l'élue mandatée afin d'approuver les paiements effectués en ligne par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1286

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'une évaluation professionnelle des bâtiments municipaux à des fins d'assurances a été réalisée par la firme Immovex ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport complet a été analysé par les membres du conseil et que ces derniers sont en accord avec les conclusions de ce document ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que le dossier des assurances générales soit mis à jour suite à la production de ce rapport ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à acheminer à FQM Assurances les nouvelles valeurs de reconstruction majorées de 5 % afin d'inclure la portion non remboursable des taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1287

MANDAT AU MINISTÈRE DES FINANCES POUR LES EMPRUNTS PERMANENTS

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1288

DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2022

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte les conciliations bancaires des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2022, telles que déposées par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1289

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA SSJB POUR LES JEUDIS EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite être l'hôte d'un spectacle de musique à l'été 2023 dans le cadre des Jeudis en chanson de la Société Saint-Jean-Baptiste ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la conseillère Johanne Therrien et la directrice générale et greffière-trésorière à soumettre une demande d'aide financière à la SSJB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 097-2023 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS de motion est donné par Bertrand Martineau à l'effet que le règlement 097-2023 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 sera adopté à une séance ultérieure.

Bertrand Martineau présente et dépose le projet de règlement 097-2023.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 098-2023 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le conseiller Réjean Arsenault donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 098-2023 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance ultérieure.

M. Arsenault dépose et présente le projet de règlement 098-2023.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 099-2023 RELATIF AUX CHENILS

La conseillère Johanne Therrien donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 099-2023 relatif aux chenils sera adopté à une séance ultérieure.

Mme Therrien dépose et présente le projet de règlement 099-2023.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 100-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS EN URGENCE POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA RUE FORTIN

Le conseiller Marc-Olivier Racette donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 100-2023 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués en urgence pour le prolongement du réseau d'eau potable sur la rue Fortin sera adopté à une séance ultérieure.

M. Racette dépose et présente le projet de règlement 100-2023.

2023-01-1290

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - 400, AVENUE PIE-X

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise pour le 400, avenue Pie-X afin d'ajouter l'usage « Gymnase et club athlétique » dans la zone C10 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord avec cette demande de modification du règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de modification du règlement de zonage pour la zone C10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 101-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

Le conseiller Bertrand Martineau donne un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 101-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à une séance ultérieure.

M. Martineau dépose et présente le projet de règlement 101-2023.

2023-01-1291

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 101-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 101-2023 plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 101-2023 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1292

PROJET AQUEDUC RUE FORTIN - DÉCOMPTE FINAL ET RÉCEPTION DÉFINITIVE

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise le paiement du versement final à l'entreprise Groupe Gagné Construction dans le cadre du projet aqueduc de la rue Fortin au montant de **53 067,78 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1293

SIGNALISATION - INTERSECTION RUE LAURIER ET BOULEVARD JUTRAS

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la rue Laurier et du boulevard Jutras est divisée entre le territoire de la Ville de Victoriaville et de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska et est de compétence provinciale ;

CONSIDÉRANT la résolution # 026-02-22 adoptée par la Ville de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE des données ont été collectées sur les trois approches de l'intersection à la suite de requêtes concernant la vitesse et la visibilité ;

CONSIDÉRANT QUE selon ces données et en fonction des normes du ministère des Transports du Québec (MTQ), des arrêts pour toutes les directions seraient possibles ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est responsable de deux approches et qu'il serait important qu'il se penche sur la possibilité d'installer des arrêts ou toute autre solution pour sécuriser l'intersection ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil demande au MTQ d'analyser la sécurité de l'intersection de la rue Laurier et du boulevard Jutras, en collaboration avec la Ville de Victoriaville et la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1294

CONFIRMATION D'EMBAUCHE PERMANENTE DU JOURNALIER À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Laroche, journalier à la voirie municipale, a terminé sa période de probation le 13 décembre dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de confirmer son embauche permanente par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil confirme l'embauche permanente d'Yves Laroche au poste de journalier à la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1295

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des permis du mois de décembre 2022 pour une valeur des travaux de **170 000 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1296

DEMANDE D'ADHÉSION - TOURISME CENTRE-DU-QUÉBEC

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil n'adhère pas à demande d'adhésion de Tourisme Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1297

ENTENTE LOISIRS ET CULTURE AVEC LA VILLE DE VICTORIANVILLE - DURÉE ET MAJORATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente loisirs et culture a été renouvelée pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il est désormais opportun de confirmer une durée d'entente, ainsi que les modalités de majoration du montant annuel ;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont en accord avec la proposition soumise par la Ville de Victoriaville ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité confirme à la Ville de Victoriaville une entente d'une durée de cinq ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

QUE le montant annuel soit majoré selon la variation de l'IPC du Québec publié par Statistiques Canada (données mensuelles non désaisonnalisées, ensemble), pour une année complète se terminant en juillet de l'année précédente. La majoration ne pourra être plus élevée que 3 %, ni moins élevée que 2 %.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires à la nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-01-1298

SALAIRES DES SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de majorer à la hausse le salaire horaire des surveillants de la patinoire du Parc Léon-Couture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le salaire horaire des nouveaux surveillants soit de 15 \$ et que celui des surveillants ayant plus qu'un an d'ancienneté soit de 16 \$.

QUE le conseil délègue le pouvoir d'embauche des surveillants de la patinoire à la directrice générale et greffière-trésorière et que ces derniers soient sous les directives de M. Yves Gosselin, inspecteur à la voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-01-1299

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.